

Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif – Devises neutres²

STATISTIQUES DU MANDAT

DATE DE CRÉATION	14 décembre 2011
INDICE DE RÉFÉRENCE	Indice combiné ³
PLACEMENT INITIAL	150 000 \$ minimum
RFG	2,10 % au 31 mai 2024

GESTIONNAIRES CHARGÉS DE LA RÉPARTITION DE L'ACTIF

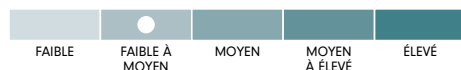
GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLE

David Tulk
David Wolf

Pourquoi investir dans ce Mandat?

- Un placement de base dont la composition cible correspond à 50 % d'actions et 50 % de titres à revenu fixe.
- Conçu pour les investisseurs qui recherchent une combinaison de croissance et de revenus.
- Utilise une répartition active de l'actif dans de multiples dimensions du portefeuille afin de tirer parti des occasions sur le marché et d'atténuer le risque.

CLASSIFICATION DU RISQUE⁴



FRAIS DE GESTION (POINTS DE BASE) 170

RÉDUCTION DES FRAIS APPLIQUÉE AUX PLACEMENTS DU MANDAT¹ (POINTS DE BASE)

PREMIÈRE TRANCHE DE 250 K\$	0,0
TRANCHE DE 250 K\$ SUIVANTE	5,0
TRANCHE DE 500 K\$ SUIVANTE	10,0
TRANCHE DE 1 M\$ SUIVANTE	15,0
TRANCHE DE 3 M\$ SUIVANTE	20,0
TRANCHE DE 5 M\$ SUIVANTE	22,5
PLUS DE 10 M\$	25,0

CODES DU MANDAT

DOLLAR CANADIEN

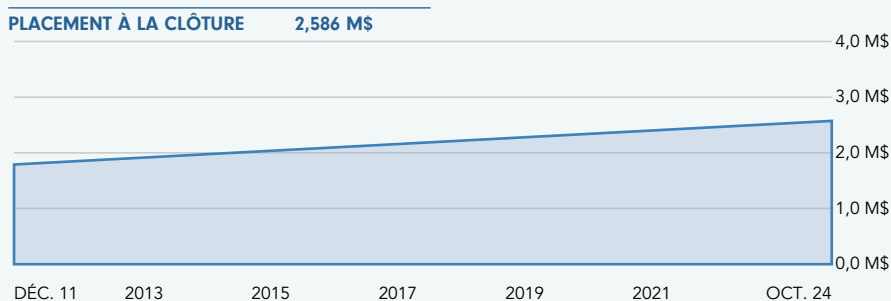
CATÉGORIE B	CATÉGORIE S8	CATÉGORIE S5
731	734	733

Rendement

Les rendements présentés ci-dessous sont ceux de la Catégorie B, après déduction des frais.

AU 31 OCTOBRE 2024

Croissance d'un placement de 1M \$



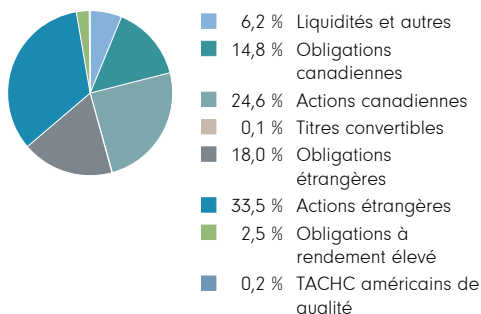
Rendement par période standard (%) 30 novembre 2024

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans	Création
Mandat	2,81	3,83	7,05	14,35	8,18	3,20	4,82	3,94	4,77

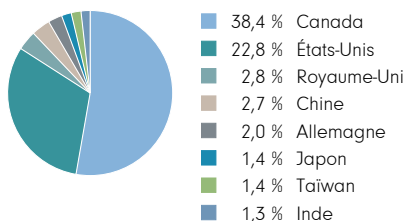
Rendement par année civile (%) 30 novembre 2024

	CA	2023	2022	2021	2020	2019
Mandat	11,39	7,44	-10,07	7,09	9,31	11,22

COMPOSITION DE L'ACTIF - au 31 octobre 2024



COMPOSITION GÉOGRAPHIQUE - au 31 octobre 2024



COMPOSITION SECTORIELLE

au 31 octobre 2024

14,6 %	Produits financiers
9,6 %	Technologie de l'information
6,4 %	Industrie
5,4 %	Matériaux
4,6 %	Énergie
4,7 %	Consommation discrétionnaire
3,8 %	Produits de première nécessité
3,8 %	Services de communication
2,7 %	Soins de santé
1,7 %	Services collectifs
0,9 %	Immobilier
-6,8 %	Multisectoriel

Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif – Devises neutres² (suite)

DIX PRINCIPAUX TITRES DU TRIMESTRE

AU 30 SEPTEMBRE 2024

Brookfield Canadian Private Real Estate Fund – Produits financiers

Banque Royale du Canada – Produits financiers

iShares Comex Gold Trust ETF – Produits financiers

Constellation Software – Technologie de l'information

Microsoft – Technologie de l'information

Nvidia – Technologie de l'information

Apple – Technologie de l'information

La Banque Toronto-Dominion – Produits financiers

Taiwan Semiconductor Manufacturing – Technologie de l'information

Canadian Natural Resources – Énergie

Nombre total de titres 4 587

Dix principaux titres – Total 12,5 %

Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif – Devises neutres

- Le Mandat investit dans des produits dérivés pour réduire son exposition aux fluctuations de change entre les devises des marchés des pays industrialisés et le dollar canadien. Bien qu'elle soit efficace pour réduire le risque de change, la méthode de placement utilisée par le Mandat n'élimine pas complètement les retombées des fluctuations des devises. Le rendement du Mandat sera différent du rendement de ses placements sous-jacents en devise locale.
- La répartition de l'actif du Mandat se compose habituellement des fourchettes suivantes : 25 à 65 % d'actions, 25 à 65 % de titres à revenu fixe et 0 à 40 % d'instruments du marché monétaire.
- Dans le cadre de ces fourchettes, le gestionnaire de portefeuille établit des répartitions tactiques destinées à atténuer les risques à la baisse grâce à des bandes asymétriques. Cela signifie que sur la base d'une pondération neutre de 50 % d'actions, le gestionnaire peut surpondérer les actions jusqu'à 25 %. De plus, sur la base d'une composition neutre de 40 % de titres à revenu fixe, le gestionnaire peut surpondérer cette catégorie jusqu'à 25 % et sous-pondérer celle-ci jusqu'à 15 %.
- Le gestionnaire de portefeuille peut changer la répartition des placements du Mandat n'importe quand.

Gestion du Mandat

- Les gestionnaires de portefeuille sont David Wolf et David Tulk.
- Pour prendre ses décisions de répartition tactique de l'actif, le gestionnaire de portefeuille fait appel aux innombrables données économiques et aux résultats de l'analyse fondamentale ascendante ainsi qu'à la recherche macroéconomique mondiale de grande envergure.

1 Les frais de gestion ne comprennent ni les frais d'administration et autres frais d'exploitation ni les taxes applicables. Les frais sont exprimés en points de base. Veuillez noter que la réduction des frais s'applique uniquement à la part de l'actif se situant dans la tranche précisée.

2 Il convient de rappeler aux titulaires de comptes enregistrés que le Mandat pourrait, de temps à autre, devoir payer un impôt sur le revenu, ce qui aura pour effet de réduire le rendement.

3 L'indice combiné est constitué de l'indice composé plafonné S&P/TSX (27,5 % à 30,0 %), de l'indice Bloomberg Global Aggregate Bond – couvert en \$ CA à 16,0 %, de l'indice MSCI Monde tous pays, hors Canada – couvert en \$ CA à 20,0 %, de l'indice des obligations universelles FTSE Canada (21,5 % à 24,0 %), de l'indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada à 10,0 % et de l'indice immobilier trimestriel MSCI/REALPAC Canada (0 % à 5,0 %). Avant le 1^{er} juillet 2024, l'indice combiné était constitué de l'indice composé plafonné S&P/TSX à 30,0 %, de l'indice Bloomberg Global Aggregate Bond – couvert en \$ CA à 16,0 %, de l'indice MSCI Monde tous pays, hors Canada – couvert en \$ CA à 20,0 %, de l'indice des obligations universelles FTSE Canada à 24,0 % et de l'indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada à 10,0 %.

4 La volatilité d'un fonds est déterminée à l'aide d'une mesure statistique appelée « écart-type ». L'écart-type est une mesure statistique de la variabilité du rendement d'un fonds sur une période prolongée. Plus les rendements sont variables, plus l'écart-type est grand. Pour déterminer si la volatilité d'un placement est acceptable compte tenu des rendements obtenus, il convient pour l'investisseur d'analyser l'écart-type historique conjointement avec les rendements antérieurs du placement. Un écart-type élevé indique que les rendements passés ont été plus dispersés, et par conséquent, une volatilité historique plus importante. L'écart-type n'est pas une mesure du rendement d'un placement, mais plutôt de la volatilité de ses rendements au fil du temps. L'écart-type est annualisé. Les rendements utilisés pour le calcul ne tiennent pas compte des frais de souscription. L'écart-type n'est pas une indication de la volatilité future d'un fonds. Le degré de risque de placement indiqué doit être établi conformément à la méthode de classification du risque normalisée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui s'appuie sur la volatilité historique d'un fonds, mesurée par l'écart-type annualisé sur dix ans des rendements du fonds ou des rendements d'un indice de référence dans le cas d'un nouveau fonds.

Les placements dans les fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et de charges. Veuillez lire le prospectus d'un fonds avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur les placements. Les taux de rendement indiqués sont les taux de rendement antérieurs totaux, composés sur une base annuelle, pour la période précisée. Ces résultats tiennent compte de la fluctuation de la valeur liquidative des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais ils excluent les frais d'acquisition, de rachat, de distribution et autres frais facultatifs, de même que l'impôt sur le revenu payable par tout porteur de titres, qui ont pour effet de réduire le rendement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis; leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment et le rendement passé pourrait ou non être reproduit. © 2024 Fidelity Investments Canada s.r.l. Tous droits réservés. La reproduction partielle ou intégrale de ce document sous quelque forme que ce soit est interdite sans le consentement écrit préalable de Fidelity Investments Canada s.r.l. Toutes les marques de commerce et de service qui figurent dans le présent document sont la propriété de Fidelity Investments Canada s.r.l. Source : FMR LLC.